



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 4 mai 2022

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 4 mai 2022, à 20 heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Jean Côté et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue, constate le quorum, et déclare la séance ouverte à 20 heures et procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2022
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue 6 avril 2022
5. Fonds local d'investissement (FLI) – Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Demande de financement au ministère de l'Économie et de l'Innovation – Résolution 2022-04-40 - Modification
6. Fonds Région et Ruralité (FRR) – Adoption du Rapport annuel 2021
7. Accès entreprise Québec (AEQ) – Reddition comptes 2020-2021 - Adoption
8. Accès entreprise Québec (AEQ) – Reddition comptes 2021-2022 - Adoption
9. Accès entreprise Québec (AEQ) – Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) 2022-2023 - Adoption
10. Politique de soutien aux entreprises - Modification
11. Transport collectif et adapté – Adoption du Plan de développement de 2021
12. Fonds Région et ruralité (FRR), volet 3 – Projet Signature – Octroi de contrat
13. Bureau d'accueil touristique – Entretien ménager – Octroi de contrat
14. Plan Régional des Milieux Humides et Hydriques (PRMHH) – Report de la date de dépôt
15. Travail Emploi et Solidarité Sociale – Services en ligne à l'intention des partenaires – Demande d'accès
16. Soutien au travail autonome – Renouvellement de l'entente triennale – Autorisation de signature
17. Stagiaire en architecture - Embauche
18. Prix de l'Île - Budget
19. Adoption des dépenses du mois d'avril 2022
20. Correspondance
21. Varia
22. Période de questions
23. Levée de la réunion



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-05-53

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite du :

- report des points 6. *Fonds Région et Ruralité (FRR) – Adoption du Rapport annuel 2021* et 17. *Stagiaire en architecture – Embauche* ;
- de l'ajout du point 21.1 *Guide touristique 2022-2023 – Coûts d'impression* ;

le point 21. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2022

Résolution 2022-05-54

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2022, tel que déposé.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2022

8. Règlement 2022-04 sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 002-2004 (p. 3)
Afin de respecter l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le Règlement 2022-04 sera adopté à la séance du Conseil du 8 juin prochain.

5• Fonds local d'investissement (FLI) – Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Demande de financement au ministère de l'Économie et de l'Innovation – Résolution 2022-04-40 - Modification

Résolution 2022-05-55

Considérant l'adoption de la résolution 2022-04-40 par le Conseil le 9 avril dernier, laquelle demandait au gouvernement du Québec de hausser de 15 000 \$ le montant du prêt qui lui avait été accordé dans le cadre du PAUPME afin de répondre aux demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire ;

Considérant que le PAUPME est toujours en vigueur et que le ministère de l'Économie et de l'Innovation nous recommande d'emprunter plutôt la somme de 100 000 \$ afin d'être en mesure de répondre à des besoins supplémentaires qui pourraient être exprimés par les entreprises du territoire ;

Considérant que les sommes empruntées non utilisées pourront être retournées au ministère de l'Économie et de l'Innovation ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- Demande au gouvernement du Québec de hausser plutôt de 100 000 \$ (au lieu de 15 000 \$) le montant du



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

prêt qui lui a été accordé dans le cadre du PAUPME afin de répondre aux demandes éventuelles d'aide financière par les entreprises de son territoire ;

- Autorise la préfète, Mme Lina Labbé, à signer tout document afférent en lien avec cette demande.

6• Fonds Région et Ruralité (FRR) – Adoption du Rapport annuel 2021

Ce sujet est reporté à une assemblée ultérieure.

7• Accès entreprise Québec (AEQ) – Reddition comptes 2020-2021- Adoption

Résolution 2022-05-56

Considérant la signature de la convention d'aide financière permettant la création du réseau Accès Entreprise Québec entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de L'Île-d'Orléans le 4 mars 2021 ;

Considérant que la conseillère aux entreprises embauchée dans le cadre d'Accès Entreprise Québec est entrée en fonction en juin 2021 ;

Considérant qu'aucune dépense n'a été engendrée entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021 et que les états financiers audités 2020 de la MRC ont été transmis au ministre de l'Économie et de l'Innovation ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'en aviser le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

8• Accès entreprise Québec (AEQ) – Reddition comptes 2021-2022 - Adoption

Résolution 2022-05-57

Considérant la signature de la convention d'aide financière permettant la création du réseau Accès Entreprise Québec entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de L'Île-d'Orléans le 4 mars 2021 ;

Considérant que la conseillère aux entreprises embauchée dans le cadre d'Accès Entreprise Québec est entrée en fonction en juin 2021 ;

Considérant que la reddition de comptes 2021-2022 telle que déposée, a été initialement adoptée par le Comité d'experts en développement économique de la MRC le 22 avril dernier ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'adopter la reddition de comptes du Plan d'intervention et d'affectation des ressources pour l'année 2021-2022, tel que déposée ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- De la transmettre au ministre de l'Économie et de l'Innovation ;
- De la publier sur le site Web de la MRC.

9• Accès entreprise Québec (AEQ) – Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) 2022-2023- Adoption

Résolution 2022-05-58

Considérant la signature de la convention d'aide financière permettant la création du réseau Accès Entreprise Québec entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de L'Île-d'Orléans le 4 mars 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) pour l'année 2022-2023 ;

Considérant que le Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) pour l'année 2022-2023 tel que déposé, a été initialement adopté par le Comité d'experts en développement économique de la MRC le 22 avril dernier ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'adopter le Plan d'intervention et d'affectation des ressources pour l'année 2022-2023, tel que déposé ;
- De le transmettre au ministre de l'Économie et de l'Innovation ;
- De le publier sur le site Web de la MRC.

10• Politique de soutien aux entreprises – Modification

Résolution 2022-05-59

Considérant la Politique de soutien aux entreprises, y compris celles de l'économie sociale 2020-2022 de la MRC de L'Île-d'Orléans, laquelle a été révisée le 30 mars 2021 ;

Considérant qu'il y aurait lieu de modifier l'article 1.1 de ladite Politique ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de modifier la Politique de soutien aux entreprises, y compris celles de l'économie sociale 2020-2022 de la MRC de L'Île-d'Orléans, en complétant l'article 1.1 par :

Le candidat doit :

- Avoir son siège social et son activité principale sur le territoire de l'Île d'Orléans.

11• Transport collectif et adapté – Adoption du Plan de développement de 2021

Résolution 2022-05-60

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans et ses municipalités participantes offrent les services de transport collectif régional depuis 2008 et qu'elles appuient financièrement PLUmobil – Organisateur de déplacements ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans ont désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour la gestion du service de transport collectif et adapté (PLUMobile) ;

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19 ;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré a octroyé un contrat à Tours du Vieux-Québec pour effectuer le transport collectif et adapté pour la période 2021 à 2024 ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- Adopte la grille tarifaire 2021 ;

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37,50 \$
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 \$
Laissez-passer mensuel métropolitain adulte	137,90 \$
Laissez-passer mensuel métropolitain intermédiaire	107,25 \$
Laissez-passer mensuel métropolitain aîné	96,80 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

- Adopte les plans de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2021 ;
- Adopte les plans de transport et de développement des services en transport collectif pour l'année 2021 ;
- Indique ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2021 ;
- Confirme au ministère des Transports du Québec son engagement à contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence ;
- Ajoute à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu ;
- Transmette une copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

12• Fonds Région et ruralité (FRR), volet 3 – Projet Signature – Octroi de contrat



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2022-05-61

Attendu que la MRC a transmis, en avril 2022, un appel d'offres sur invitation auprès de sept (7) firmes pour l'élaboration et la réalisation d'une démarche d'information-consultation des citoyens pour une vision actualisée de l'entrée de l'île d'Orléans ;

Attendu que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, trois (3) propositions ;

Attendu que les propositions soumises ont été évaluées par un comité composé du directeur général de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, ainsi que de la directrice et de la conseillère touristique et adjointe à la direction générale de la MRC ;

Attendu que les propositions ont été évaluées selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel d'offres et un système à deux enveloppes ;

Attendu que les firmes *Arpent*, *Conscience régionale* et *L'Atelier urbain* ont obtenu plus de 70 points sur 100 (Enveloppe A : évaluation qualitative) et que le comité a procédé à l'ouverture des enveloppes B contenant le prix ;

Attendu qu'à la suite de l'ouverture des enveloppes B, un pointage final et un rang ont été attribués à chacune des firmes ;

Attendu que lesdites firmes ont obtenu le pointage final suivant :

Soumissionnaires	Évaluation Qualitative (A)	Prix (B)	Pointage final	Rang final
Arpent	72	33 840 \$	39,01	2
Conscience régionale	82	68 791 \$	20,64	3
L'Atelier urbain	92	36 915 \$	41,18	1

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron, appuyée par M. Jean Lapointe et **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer le contrat à L'Atelier urbain pour l'élaboration et la réalisation d'une démarche d'information-consultation des citoyens pour une vision actualisée de l'entrée de l'île d'Orléans, pour une somme de 36 915 \$ (excluant les taxes applicables), conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 14 avril 2022 ;
- Que 80% du total desdits honoraires et de l'ensemble des actions réalisées pendant la démarche soit assumé à même la subvention obtenue dans le cadre du Volet 3 du Fonds Région et Ruralité ;
- Que le 20% restant des dépenses soit assumé par la MRC à même les surplus cumulés non affectés de la MRC ;
- Que les sommes résiduelles de la subvention reçue de 50 000 \$ dans le cadre du Volet 3 du Fonds Région et Ruralité soit transférées à la subvention à recevoir pour la réalisation du futur projet d'aménagement de l'entrée de l'Île d'Orléans.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

13• Bureau d'accueil touristique – Entretien ménager – Octroi de contrat

Résolution 2022-05-62

Considérant l'achalandage important de visiteurs au Bureau d'accueil touristique et la fréquentation accrue des toilettes publiques ;

Considérant qu'il y aurait lieu de confier l'entretien ménager desdites toilettes publiques à une firme externe pour la période du 19 juin au 4 septembre, à raison de 5 jours par semaine ;

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans retient les services de Mme Martine Tremblay pour l'entretien ménager du poste de la Sûreté du Québec et qu'elle est satisfaite desdits services ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat de gré à gré à Service ménager Martine Tremblay enr. pour l'entretien ménager des toilettes publiques du Bureau d'accueil touristique de la MRC, pour la période du 19 juin au 4 septembre 2022, à raison de 5 jours par semaine, pour un total de 998,25 \$ (excluant les taxes applicables) et conformément à la page 1 de sa soumission du 26 avril 2022, à même l'enveloppe spéciale Pandémie.

14• Plan Régional des Milieux Humides et Hydriques (PRMHH) – Report de la date de dépôt

Résolution 2022-05-63

Considérant la tenue de différents travaux réalisés dans le cadre du Plan régional des Milieux Humides et Hydriques (PRMHH) par la MRC de L'Île-d'Orléans depuis 2020 ;

Considérant qu'un projet de PRMHH devait être déposé auprès du ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) au plus tard en juin 2022 ;

Considérant qu'en raison des retards de réalisation encourus à cause de la pandémie, le ministère offre la possibilité de mettre à jour la planification et l'échéancier de réalisation du projet de PRMHH afin de reporter, au plus tard le 16 juin 2023, la date limite de transmission initialement convenue par la convention d'aide financière signée ;

Considérant que la MRC a revu l'échéancier initial du projet d'élaboration du PRMHH et souhaite déposer un projet le 31 janvier 2023 ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- Adopte l'échéancier révisé des travaux prévus dans le cadre du PRMHH, tel que déposé ;
- Reporte le dépôt d'un projet de PRMHH au ministère au 31 janvier 2023 ;
- Transmette ledit échéancier révisé au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- Autorise la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à compléter les différentes modalités administratives afférentes.

15• Travail Emploi et Solidarité Sociale – Services en ligne à l'intention des partenaires – Demande d'accès

Dans le cadre des services offerts pour le programme Soutien au travail autonome, les conseillères aux entreprises de la MRC ont besoin d'avoir accès aux services en ligne de différents ministères.

Résolution 2022-05-64

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de mandater la directrice générale pour demander un accès aux services en ligne à l'intention des partenaires au ministère Travail, Emploi et Solidarité Sociale pour Mme Roxanne Houde, conseillère aux entreprises.

16• Soutien au travail autonome – Renouvellement de l'entente triennale – Autorisation de signature

Résolution 2022-05-65

Considérant l'offre de services à coût forfaitaire pour la période 2022-2025 pour la mesure Soutien au travail autonome déposée par la MRC le 22 avril 2022 auprès de Services Québec ;

Considérant que Services Québec accepte l'offre de services de la MRC et qu'il y a lieu de signer une entente entre les parties ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer l'entente 2022-2025 entre Services Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans, pour la gestion de la mesure Soutien au travail autonome.

17• Stagiaire en architecture - Embauche

Ce sujet est reporté à une assemblée ultérieure.

18• Prix de l'Île – Budget

Résolution 2022-05-66

Considérant la tenue de la prochaine édition des Prix de l'Île le 2 juin prochain, lesquels soulignent les interventions remarquables réalisées sur les bâtiments du territoire ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'allouer la somme maximale de 7 000 \$ pour l'organisation et la tenue des Prix de l'Île, à même l'enveloppe spéciale Pandémie.

19• Adoption des dépenses du mois d'avril 2022



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2022-05-67

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'avril, lesquelles s'élèvent à 340 970,68 \$.

20• Correspondance

20.1 Défi-Santé

Résolution 2022-05-68

Considérant la tenue de la 12^{ème} édition de la course annuelle, le Défi Santé Île d'Orléans, le 10 juin prochain pour les 402 élèves de l'école primaire ;

Considérant la possibilité que les jeunes puissent bénéficier d'un service de chronométrage électronique ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer une contribution financière de 2 000 \$ à l'École de l'Île-d'Orléans pour le service de chronométrage électronique.

20.2 Relève agricole de la Capitale-Nationale/Côte-Nord

Résolution 2022-05-69

Considérant la présence importante de la relève agricole à l'Île d'Orléans et leur implication à différents niveaux communautaires ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer une contribution financière de 500 \$ à l'Association de la relève agricole de la Capitale-Nationale-Côte-Nord afin de les soutenir dans la réalisation de leurs activités.

21• Varia

21.1 Guide touristique 2022-2023 – Coûts d'impression

Résolution 2022-05-70

Considérant la hausse des coûts d'impression depuis la dernière année, générée notamment par la hausse du coût du papier et les frais de transport ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'allouer la somme additionnelle de 12 000 \$ à Caméléon pour l'impression de 45 000 copies du nouveau guide touristique 2022-2023, à même les surplus cumulés non affectés de la MRC.

22• Période de questions

Elle débute à 20h19 et se termine à 20h20.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

23• Levée de la réunion

Résolution 2022-05-71

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h21.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 8 juin 2022 à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé
Préfète